

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023**

Date de convocation : 20/11/2023

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 14

votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de novembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel, DRICOURT Benoît, GRANDIAU Maxime, MARSON Paola, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe

Absents excusés : CAPY Damien

Absents non excusés : /

Procurations : /

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Est désignée secrétaire de séance, Florence LOIFERT, conseillère municipale, assistée de Jacqueline MOUTURAT, secrétaire de mairie.

Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire, souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 06/11/2023
- Convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation du service public de l'Assainissement Collectif
- Demande d'aide sociale
- Questions diverses

AJOUT D'UNE LIGNE A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire rappelle à l'assemblée que « *en cas d'urgence, il peut ajouter à l'ordre du jour un point qui ne figurait pas sur la convocation adressée aux conseillers municipaux. L'inscription d'un point supplémentaire est alors soumise au vote des conseillers municipaux pour approbation, à l'unanimité, dès l'ouverture de la séance. Si les conseillers municipaux jugent qu'ils n'ont pas été suffisamment informés, ils peuvent demander que le point soit renvoyé en séance ultérieure de conseil municipal avec un délai compatible avec l'urgence. Si l'inscription de ce point supplémentaire est acceptée, celui-ci sera examiné après épuisement de l'ordre du jour* »

Le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à ajouter une ligne à l'ordre du jour concernant l'instauration de la prime pour le pouvoir d'achat exceptionnelle pour les fonctionnaires de la fonction publique territoriale car une délibération doit être prise avant le 31 décembre 2023.

Le vote de l'ajout d'une ligne à l'ordre du jour montre les résultats suivants : 14 voix pour.

La ligne sera donc ajoutée à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/11/2023

Le Maire indique aux conseillers municipaux que le procès-verbal leur a été envoyé par mail sécurisé en même temps que la convocation et considère donc que l'ensemble du conseil municipal en a pris connaissance. Il leur demande s'il y a des observations ou des questions et propose de passer au vote pour l'approbation de celui-ci.

Le procès-verbal de la séance du 06/11/2023 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité, et est signé séance tenante.

1 – CONVENTION DE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire informe les membres présents que le contrat de délégation du service public d'Assainissement collectif conclu avec la société SUEZ arrive à échéance le 20 novembre 2024.

La procédure de renouvellement étant longue (10 à 16 mois environ) et complexe, il convient dès maintenant de commencer à travailler sur ce dossier.

Il leur fait savoir qu'une assistance peut être apportée par l'ADTO – SAO (*Assistance Départementale Des Territoires de l'Oise*), Société Publique Locale dont la commune est actionnaire.

Il précise que l'ADTO assiste les collectivités territoriales en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, qu'elle dématérialise les procédures marchés publics en mettant à la disposition de la commune les avis d'appels publics à concurrence, les documents de consultation des entreprises, et les formulaires nécessaires à la soumission des candidatures et des offres.

L'ADTO a présenté un devis de 7 500 € HT soit 9 000.00€ TTC.

Monsieur le Maire propose donc de recourir aux services de l'ADTO - SAO pour assurer cette mission et demande à être autorisé à signer la convention nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition d'avoir recours à l'ADTO - SAO pour la mission d'assistance à la procédure de remise en concurrence du contrat de délégation du service public d'Assainissement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Il ajoute que la commune peut aussi choisir de déléguer à l'ADTO-SAO un certain nombre de missions comme le remplissage du document obligatoire sur SISPEA, portail de l'observatoire nationale des données sur les services publics d'eau et d'assainissement. Cette mission lui sera certainement confiée.

Il les informe que durant le mois de janvier il faudra élire la Commission Délégation de Service Public (CDSP) constituée de 3 membres consultatifs et 3 suppléants en plus du Maire, qu'il y aura 4 à 6 réunions de 3h environ de fin janvier à septembre.

2 – DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Monsieur le Maire présente une demande d'aide sociale n°20231127 d'un montant de 356.40€ pour le règlement d'une facture des établissements MOUTON pour le débouchage de canalisations d'assainissement transmise par la Maison Départementale de la Solidarité concernant une habitante de la commune en difficulté financière et qui lui permettrait de stabiliser sa situation sanitaire.

Il précise que la canalisation bouchée entraîne également des nuisances chez la voisine qui est incommodée par les odeurs et qui subit des moisissures dues aux infiltrations d'eaux usées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder cette aide financière ponctuelle de 356.40€.

Il les informe que cette habitante a également un problème de grosse fuite d'eau qui l'oblige à fermer son compteur d'eau.

Madame Marie-José LENS demande comment elle fait sans eau potable.

Le Maire lui répond qu'elle utilise de l'eau en bouteille et de l'eau de pluie. Ce problème est pris en charge par son assistante sociale de la Maison de la Solidarité et des Familles.

Madame Yasmina CORDEVANT suppose qu'elle a une petite retraite.

Madame Paola MARSON arrive à la réunion. Elle n'avait pas vu le changement d'horaire sur la convocation

Madame Anne-Sophie TABARD demande une explication sur l'article 657362 du budget communal « CCAS ». Le Maire explique que le budget CCAS a été dissous et remplacé par une ligne sur le budget communal.

Monsieur Olivier FACHE demande que cette personne pose un grillage sur son portail car son chien a mordu un chien qui passé aux abords de ce portail et qu'il peut être éventuellement dangereux pour un enfant qui passerait au même endroit. Le Maire lui répond que cette demande lui a déjà été faite et également proposition de lui fournir du grillage recyclé mais qu'à ce jour, aucun travaux de sécurisation n'a été entrepris.

3- LIGNE SUPPLEMENTAIRE – INSTAURATION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT

Le Maire informe les conseillers qu'une prime exceptionnelle, facultative et cumulable pour le pouvoir d'achat peut être instituée pour les agents. Il leur fait savoir que les bénéficiaires sont les fonctionnaires et contractuels de la fonction Public Territoriale, que le montant est compris entre 300.00€ et 800.00€ selon 7 tranches qui correspond à la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, que le versement devra intervenir avant le 30 juin 2024 et se ferait en une ou plusieurs fois.

Monsieur Jean-Michel WILLECOCQ demande si cette prime serait versée au prorata du temps de travail. Le Maire lui fait savoir qu'il va se renseigner et que si c'est le cas, c'est le logiciel de paie qui va le calculer. Monsieur Maxime GRANDIAU intervient pour dire qu'après avoir effectué des recherches sur internet, il a trouvé que cette prime serait versée au prorata du temps de travail et à la durée travaillée pour la période citée ci-dessus.

Le Conseil Municipal choisit les montants entre 300€ et 800€ suivant les 7 tranches, et que le versement se ferait en une fois.

Avec tous les éléments choisis par le Conseil Municipal, le Maire leur dit qu'un projet de délibération va être transmis au CST (Comité Social Territorial) pour solliciter son avis.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour dès l'avis reçu du CST.

Madame Anne-Sophie TABARD porte à la connaissance de l'assemblée que les agents peuvent également bénéficier de la prime obligatoire GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) et elle demande au maire d'en informer les agents pour qu'ils fassent une simulation pour savoir s'ils peuvent y prétendre.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire transmet les remerciements du secours catholique pour la subvention qui lui a été allouée propose de traiter de la préparation des manifestations du 11 novembre prochain et la réception du beaujolais nouveau.

- Le Maire communique des informations au Conseil Municipal sur le projet d'agrandissement aire de jeux. Il a reçu une deuxième entreprise le 1^{er} décembre.

Le projet est constitué de deux phases. La première est la mise en place d'un revêtement souple sur une partie du terrain qui reste en cailloux pour un montant de 3 060.00€ TTC ou sur l'ensemble du terrain avec la partie où sont placés le banc et la table pour un montant de 6 715.80€ TTC. La deuxième est la mise en place de jeux supplémentaires pour les enfants de moins de deux ans. Ils présentent des modèles proposés par l'entreprise JET'SPORTS qui a réalisé l'aire de jeux. Il propose aux conseillers de faire un choix qui servira à faire les demandes de subvention dans les jeux de réflexion et les petites maisons.

Il propose de faire établir un devis pour une autre solution qui est de recouvrir le terrain en cailloux par des dalles engazonnées qui sont perméables avec une dalle en béton devant l'entrée pour éviter la stagnation de l'eau.

Monsieur Olivier FACHE dit qu'il existe également des sols en résine.

Le Maire leur fait savoir que le Conseil Régional peut allouer une subvention.

● Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été choisi de distribuer les colis de fin d'année des anciens le samedi 9 décembre de 10h à 12h et de 14h à 16h lors de la réunion précédente mais que les groupes qui seront présents à ces horaires n'ont pas été définis et qu'il faut que chacun se positionne.

Les groupes sont constitués ainsi :

- de 10h à 12h sont présents Madame LOIFERT, Monsieur PICAUD, Monsieur FACHE et Madame LENS
- de 14h à 16h sont présents Monsieur MARTIN, Monsieur WILLECOCQ, Monsieur GRANDIAU et Monsieur DEGAUCHY

● Pour la parade de Noël, le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que le départ se fera à 17h30 le 24 décembre devant chez Monsieur VALCK.

Monsieur Olivier FACHE demande que le Maire se renseigne sur les modalités d'assurance pour cette parade. Il fait savoir qu'il serait bien que trois personnes soient déguisées en sapin qui seraient positionnés sur un char.

Le Maire demande quels sont les conseillers qui seront présents. Monsieur Olivier FACHE et Monsieur Marc-André DUPUIS répondent qu'ils seront présents.

Un conseiller propose que soit distribué un vin chaud en fin de parade sur la place de la Mairie mais Monsieur Marc-André DUPUIS répond que ceci demande la présence de plus de conseillers car ce pot engendrait beaucoup de travail. Il dit également que c'est le soir du réveillon de Noël et que beaucoup de gens sont en famille. Le projet est abandonné.

Monsieur Olivier FACHE fait savoir que le char du père Noël sera présent sur la place en fin de parade vers 18h30 jusque 19h pour la prise de photographies.

Le Maire demande de faire le point avec Monsieur VALCK le 16 décembre et que soient faites et distribuées des informations sur cette parade.

● Monsieur Gérard MARTIN parle du projet de refaire un terrain de boules près du square de Roucy. Il fait savoir également qu'à plusieurs endroits du mur du cimetière les briques sont déjointées et qu'il faudra effectuer des travaux pour remédier à ce problème.

● Le Maire et Monsieur Gérard MARTIN informent l'assemblée qu'ils ont été interpellés par un usager pour que soient réalisés des travaux sur le domaine public car le fourreau devant recevoir la fibre optique auquel il doit se brancher est bouché sur le trottoir. Ils proposent de faire des devis pour que ces travaux soient réalisés.

Monsieur Olivier FACHE dit que la fibre est en aérien dans la commune mais le Maire lui répond que dans cette partie de la commune elle est en souterrain.

● Le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont reçu avec leur convocation une information sur les équipements qui sont obligatoires dans le cimetière pour faire suite à la question portant sur le caveau provisoire de la séance précédente.

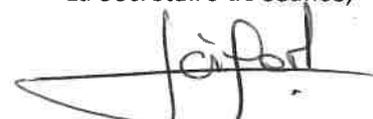
● Monsieur Jean-Michel WILLECOCQ demande s'il est possible que soit redistribuée l'information signalant que les trottoirs sont réservés aux piétons et non au stationnement des véhicules. Le Maire lui répond que cette question sera traitée dans le bulletin mais qu'il peut être aussi envisagé la redistribution de ce sujet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire, déclare la session close. La séance est levée à vingt-et-une heures et quarante-et-une minutes.

Le Maire

Marc DEGAUCHY

La Secrétaire de séance,


Florence LOIFERT

Mis en ligne le 30/01/2024